L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI 9 SEPTEMBRE 1884.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 au avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les gros par suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Plaisiculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées. Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32—Toute force motrice dépassant le quantum ci-dessus sera par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.....

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature, de son apparence, sera jugé peu digne d'être exposé au sein de l'Exposition.

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui seront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéresserait les exposants.

44—Tous les exposants qui se proposent de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Réglements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8.—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement de la Nouvelle-Orléans seront invités à assurer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général.....(ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matériaux ayant rapport à la distribution de l'espace, et la préparation de chaque section nationale dans les sections. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une formule spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées, conformes à ces réglements, seront fournies gratis.

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RIGHTOR,
Président.

Approuvé:

La Nouvelle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Commissaire Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ARZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à son industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Carcarre, Lille Reims, Epernay, Louviers, Elbeuf, Dijon, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dunkerque, Bordeaux, Lorient, Montpellier, La Rochelle, Nantes Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le Siècle, Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, le soir, La Voiture, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de a Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery—Directeur des Consulats du Département des Affaires Etrangères.

Billet—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Rasard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Feron—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Hennebins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemageras—Sénateur.
Cordier—Sénateur.

Paul Bert Député.
Henri Chavoir
Clemenceau
Mgr Freppel
Tony Revillon
Rouvier
Baron de Soubeyran
Spuller
Wilson
Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Cambert, Comte A. d'Abasc, Baron Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Doneu, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courvoisiers.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ARZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Yve Attanin-Gin (Négociant-armateur-barrage et nouveau-gondrons et brais de Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de la Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dite solèbnes.

2°—MM. Adr. Monard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Illanne & Cie., négociants en vins fins et cognac à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Bignat (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans cette ville.

5°—M. Claude Jaillon, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabriquant d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichages en papier, &c, fournisseur de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, Tolmer et Chair de Paris, et des imprimeries des gouvernements Belgien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits, si le besoin ils existent, et se déclare dès à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duvey, de la Havre (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Boston exportateurs de cuirs et agents de MM. Abel Rey & Frères de Paris, négociants en cuirs, désire traiter des affaires de détention et gérance à la commission contre crédits de Banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, dégorditses et de conserves phénicatrices de toutes sortes de légumes, de Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente en commission de son produit.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vilvienne, à Paris, courtier agent, pour le compte des autres agents, prêt à offrir, désignant ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui en offrir et en demander des ordres. M. M Duclos envoie à ses correspondants une circulaire bibliographique détaillée, et les renseignements sur le commerce des cuirs dans tous le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Lancry à Paris, propriétaire de l'eau minérale thermale de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes bravais (granules anti-épidémiques de Pasteur) à Ardèche et du chlorhydrate (Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Lecoeur aîné, château de Varennes à Sauzeur (Maine-et-Loire) offre au public, son vin mousseux dite de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M Emile Decandt, nattif de Roubaix, (Nord) demeurant travaille comme agent-vendeur, au Carteau Mills de Philadelphie et dans la U. S. Worsted Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme représentant dans le timage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 222 rue Tchoupitoulas et M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ARZAC

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SAISON DE 1884-1885.

Ce théâtre favori a été de nouveau complètement remodelé, réparé et embelli avec les plus élégants tapis, un nouveau rideau et de nouvelles draperies, par l'artiste bien connu Harry E. Hoyt, qui a peint plus de rideaux à lui seul que n'importe quel autre artiste aux Etats-Unis M. Hoyt déclare que ce rideau est le plus beau qu'il ait jamais peint. Les fauteuils du Family Circle, et galeries et des autres parties de la salle des galeries et des autres parties de la salle ont été complètement repeints et remis à neuf.

Ouverture Dimanche soir, 14 septembre 1884.

—AVEC LA—

Harry Vaughn's Dramatic Comb'n

Dans l'idylle pittoresque sudrière

KENTUCK!

Une histoire du Sud par J. J. McCloskey.

Jouée par une forte compagnie dramatique d'artistes bien connus et avec des décors spécialement peints par M Vaughn.

Représentations tous les soirs, Matinées les Mercredis et Samedis.

Le contrôle sera ouvert Jeudi, 11 septembre. Dimanche, 21 sept.—MORTON & BELL'S STRATEGISTS COMEDY COMPANY.

7sept—

GRUNEWALD OPERA HOUSE.

GRANDE OUVERTURE,
Rue Baronne, près Canal,
Commençant Dimanche soir, 7 sept,
Quatre Soirées, et Matinée Mercredi.

FULTON'S
Juvenile Creole Minstrels.
ET MUSIQUE MILITAIRE DU
Prof. CARL BREENBURG.

40.....ARTISTES EN TOUT.....40
8.....Jeunes chanteurs et danseurs.....8
8.....Jeunes danseurs à sabots.....8

JEUNES PRIMAS DONNAS.

Jeunes comédiens-danseurs et acrobates.

La spectacle se terminant par les scènes burlesques les plus désopilantes qui aient jamais été représentées devant le public de la Nlle-Orléans.

Musique nouvelle, costumes nouveaux, tous les accessoires neufs.

Bas prix partout.

Sérénades gratuites tous les soirs sur le balcon.

Sièges réservés au magasin de musique de Grunewald, 127 Canal. 7 sept—3t

MILNEBURG
OPERA-HOUSE.
AU VIEUX L.A.C.

EUGÈNE F. GORMAN, DIRECTEUR.

Immense succès de la

Grande Compagnie de Vaudeville.

Une autre nouvelle Compagnie,
LUNDI, 4 AOUT 1884.
Nouveau, Brillant et Attrayant.

GRATIS AU PUBLIC
6 août—

DEMANDES.

On demande—à acheter une GROCERIE bien achalandée ou bien à louer pour groceries. S'adresser à L. H. Pérot, 38 Passage de la Bourse. 7 sept 2f

Perdue, le 5 septembre 1884, une jument grise avec front blanc; elle est blessée au cou par le collier; elle a une tache au-dessus de l'œil gauche. La personne qui la ramènera chez J. M. Delbeuil, aux cales des rues Bienville et Bourgogne ou Rendez au St-Philippe, recevra une récompense libérale 7 sept—2f

A VENDRE.

Propriétés à vendre.—No 269 rue Ursulines, No 253 rue St. Claude, No 338 rue Derbigny, No. 124 rue Union. Une ferme sur le chemin de Gentilly que l'on échangera pour une propriété de ville, ou que l'on vendra à bonds termes. S'adresser à A. DORIOCOURT, No. 18, rue Orléans, de 9 à 10 heures. 31 août—31, 3, 7 sept

A vendre—La belle et confortable propriété No 79, Dumaine, entre Royale et Bourbon. S'adresser à P. L. Desque, 97, Passage de la Bourse, près Conti. 22 août—15f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 avril

GODCHAUX
MARCHAND DE
VÊTEMENTS
CONFECTIONNÉS
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés
[Avec le plus grand soin,
Nous les offrons à la réduction considérable de
50 Pour Cent!
18 juil—

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'en vertu de la section 3049 des Statuts Revisés des Etats-Unis, le Surintendant de Santé de cet Etat, j'ai lancé le 11 juin 1884, une proclamation, amendant ma proclamation annuelle de Quarantaine contre les ports ci-après désignés.

Tous bâtiments ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports mexicains: Matamorse, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; des ports de Colon: Amérique Centrale; de tous les ports de l'île de Cuba, de Haïti, ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre lesquels et lesdite ports, une quarantaine vient de s'ouvrir, seront soumis à une quarantaine de dix jours, à partir de ce jour, à compter du 1er mai 1884, de façon à imposer une détention de quarante jours à tous les navires arrivant desdits ports.

Et conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adoptée le 8 août 1884, décrétant la mise en modification de la susdite proclamation.

Moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi lance celle-ci, ma proclamation modifiant ma proclamation du 11 juin 1884, décrétant le 4 septembre 1884, que les équipages, passagers, cargaisons venant des ports ci-dessus énumérés, réduite à 10 jours à partir de 15 septembre 1884, à 5 jours à partir de ce jour, sauf que les navires infectés de fièvre jaune, alors que la durée de la détention sera déterminée par le Bureau de Santé.

Et je commande aux officiers des différentes stations de quarantaine de mettre en vigueur les prescriptions de cette proclamation, car toute violation de cette proclamation ou des lois de cet Etat sur le sujet sera jugé rigoureusement pour suivis.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 11me jour d'août A. D., 1884.

Par le Gouverneur,
S. D. MCENERY,
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat. 13 août—7f

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés aux personnes dont les noms suivent: En cas de décès ou d'absence, leurs ayants sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1884.

Abadie Jean — Lambres Pierre et Pascal
Abadie Jean Dominique — Latour Louis de
Abrial Jean Marie — Marette Jean Baptiste
Bellongue E L — Médes Jean Louis
Biron Jean M. et Mme — Montego François
Blondel Joseph — Nassant Jean Baptiste
Bordes Mme marchande Mousse Isaac
Bygoul Antoine — Peyrègne Jean limonadier
Cazes Joseph — Paoli J D N E
Carrière et son — Petitpas, comte de Angelo
Chabbal Charles — Marie Prudhomme Louis et André
Charvat Joseph — Pérez Frank
Canal de Chavy Louis — Rabin
Clavelle Jean — Rey Mme L de M
Louis — Rhétoré Clovis
Courtlade Jacques — Riquet Mlle Léonie
Codet veuve Lucien née — Rouzan Mme L de M
Pascoul — Prat dit Gaston Marigny
Creuzenet Mme Jeanne — Saint Jean Prime
Camille — Sarr Bernard
Daset Dominique A M — Schmitt (Abbeville)
Dufort Henri — Sullivan négt. en bois
Durieu Francois — Sillan Emile
Delbocq Lucien charron — Sillan Edouard
Escudé Gabriel — Taillant Ephrolin
Espitor Marie Fidèle et Mme Eugster — Schwartz famille et Madeleine Rapp
Faure Sylvestre Casimir — Sorbet Louis
Guerodet St Cyr — Sarr Bernard
Gaillard Louis Alphonse — Schmitt (Abbeville)
Goubiane Pierre — Sullivan négt. en bois
Guérin Michel — Sillan Emile
Gauffroy Veuve née de Tardée — Sillan Edouard
La Mette — Verstand Baptiste
Hancart Clodomir — Vogelnaut Marguerite
Lamolle Marie (épouse Willems Edouard
Bendon) — Walsh P. A.
Labory Jeanne Marie
Ludwig Jacques mécanicien

La Nlle-Orléans, le 1er septembre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ARZAC

Christian Woman's Exchange.

Salles 41 et 43 rue Bourbon.

LE Conseil de Direction de cet "Exchange" devant exposer des travaux de femme à l'Exposition Universelle de l'Industrie qui doit s'ouvrir à la Nlle-Orléans en décembre 1884, prélève la coopération des femmes de tous les pays. Il serait important que l'on se mit immédiatement à l'œuvre.

Le Comité de l'Exposition de "l'Exchange" fera toutes ses démarches nécessaires auprès de la Direction de l'Exposition, M. le secrétaire de l'Association fournira les renseignements dont on pourra avoir besoin.

L'exhibition des articles envoyés sans lieu aux risques des personnes qui exposeront.

L'administration adoptera des réglements en vertu desquels des commissions des articles exposés pourront être vendus et livrés immédiatement et d'autres articles livrés à la clôture de l'Exposition. M. E. AYZAC,
Secrétaire.
1 Août—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée pour compagnie d'assurances en 1869.

CAPITAL EN AGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. E. SION.....Secrétaire

Directeurs:

Samuel N. Kennedy, Paul M. Morphine, Victor Meyer, Joseph Bowling, W. W. Congrey, S. Bernabetin, George W. Sentell, Edward Wille, M. E. Monsan, J. J. Rafin, Charles Newman, Louis Tradon, O. Marionet, Henry L. Flash, Edmond Dalay, A. H. Brainard, Charles H. Dolsen, Sigmund Katz, Reuben G. Rush, F. D. Wilson, John Calder, E. W. Lochstein, S. C. Conlon, Wm Garig, W. A. Phelps, John D. Fisher, Jos. Jonas, M. Bonsdorf, Wm R. Lyman, C. E. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas
15 jui 1 an, v c

RODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Louis.

OUVERT actuellement il plus complet de voitures de toutes sortes, charrettes à bancs à 2 et 4 places, charrettes à bonds, de pour ingo, wagons à enfans, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, chariots à vis, petites charrettes de toutes dimensions, harnais, selles, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, frains pour omnibus moyens. Nous appelons l'attention sur nos ressorts durels, nos moyeux forgés à frédoitée! les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, nos ressorts fabriqués dans nos propres ateliers, et de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

LA L.S.L.
QUE TOUT LE MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GODCHAUX
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
MAGNIFIQUE OCCASION
Faire Fortune!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE K,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage aussi que tous les autres aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf mille premiers numéros qui sont gagné le lot de $75,000, soit..... 4,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf mille restant du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf mille restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

1,967 Lots se montant à.....$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—
Cinquièmes en proportion.

A vendre à la Nlle-Orléans, les agences de la Nouvelle-Orléans et au Verset de la COMPAGNIE DE Loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les cinquièmes doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express.

(Seuls payons les frais d'express sur toutes les sommes de 5$ en plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Simon Z. Darrodes et Jean P. Darrodes vs. Mme Bridget Murphy et James Murphy, ses maris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 0890.—Ordre d'un ordre de fait faites contre les demandeurs et en faveur des défendeurs à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la faubourg Livaudais, Quatrième District, de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 189, borné par les rues St. Patrick, Troisième, Quatrième et St. Denis; le dit lot est désigné par le No. 10, et forme l'encoignure des rues Troisième et St. Patrick, mesurant 50 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur et face de 175 pieds et même profondeur sur l'autre côté étant plus ou moins conforme au plan de Boisseau, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de E. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion de lot de terre, avec les améliorations qui y se trouvent, situé dans le même faubourg et îlet, touchant le dit lot No. 10 décrite, à savoir:—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, actuellement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre mesurent chacun trente-deux pieds six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur parallèle entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro six mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro sept mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro huit mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro dix mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, ainsi que le dit lot numéro sept étant plus ou moins conforme au plan de Boisseau, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de E. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

Le cahier des conditions du lot de terre, avec les améliorations qui y se trouvent, situé dans le même faubourg et îlet, touchant le dit lot No. 10 décrite, à savoir:—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, actuellement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre mesurent chacun trente-deux pieds six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur parallèle entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro six mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro sept mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro huit mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro dix mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, ainsi que le dit lot numéro sept étant plus ou moins conforme au plan de Boisseau, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de E. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion de lot de terre, avec les améliorations qui y se trouvent, situé dans le même faubourg et îlet, touchant le dit lot No. 10 décrite, à savoir:—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, actuellement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre mesurent chacun trente-deux pieds six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur parallèle entre lignes parallèles, de cent pieds. Le lot numéro huit forme une encoignure des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro six mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro sept mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro huit mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro dix mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, ainsi que le dit lot numéro sept étant plus ou moins conforme au plan de Boisseau, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de E. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion de lot de terre, avec les améliorations qui y se trouvent, situé dans le même faubourg et îlet, touchant le dit lot No. 10 décrite, à savoir:—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, actuellement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre mesurent chacun trente-deux pieds six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur parallèle entre lignes parallèles, de cent pieds. Le lot numéro huit forme une encoignure des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro six mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro sept mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro huit mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, le dit lot numéro dix mesurant 31 pieds onze pouces et cinq pieds de face à la dite rue Pitt et 100 pieds de profondeur, ainsi que le dit lot numéro sept étant plus ou moins conforme au plan de Boisseau, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de E. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion de lot de terre, avec les améliorations qui y se trouvent, situé dans le même faubourg et îlet, touchant le dit lot No. 10 décrite, à savoir:—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, actuellement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme